



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-48368>

Département(s) de publication : **25**

Annonce n° **24-48368**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-38891

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département du Doubs

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22250001900013

Ville : BESANCON Cedex

Code postal : 25031

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 25

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS DES BATIMENTS EXPLOITES PAR LE DEPARTEMENT DU DOUBS (HORS COLLEGES)

Code CPV principal - Descripteur principal : 71315400

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les prestations, objet du présent marché, correspondent aux contrôles réglementaires liés aux installations et équipements suivants : - Système de sécurité incendie (SSI) - Ascenseurs et monte-charge (contrôle quinquennal) - Aire de jeux - Contrôle gaz - Contrôle électricité - Massicots - Points d'ancrage - Appareils sous pression - Mesures d'empoussièrement - Vérification des machines-outils - Ponts roulants / palans - Paratonnerres

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 02/05/2024 à 12h00, lire 16/05 /2024 à 12h00
-

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/04/2024